

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick ; Marie-Thérèse SCOLAN.



**DELBU2022-04-046**

**Mobilités et formations professionnelles – Modification du tableau des effectifs pour les avancements de grade**

Les modifications concernent ici les créations de postes liées aux avancements de grade proposés dans la collectivité. Création et suppressions de postes en lien avec les ratios d'avancement de grade.

Suite au tableau des ratios d'avancement de grade présenté ci-avant et en vue de pouvoir procéder aux avancements de grade des agents à l'ancienneté et pour ceux ayant une attestation de réussite à l'examen professionnel, il convient désormais de créer, dans le respect des crédits budgétaires, alloués les postes suivants :

- 1 poste de Sage-Femme hors classe à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ière</sup> cl à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> cl à temps complet
- 1 poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'agent maîtrise principal à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Dès lors que les avancements de grade seront prononcés, il conviendra de supprimer les postes suivants :

- 1 poste de Sage-Femme de classe normale à temps complet
- 2 postes de rédacteur à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> cl à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

- 5 postes d'adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Vu** le vote du budget primitif pour l'année 2022 par le Conseil d'agglomération le 8 mars 2022 ;

**Vu** la délibération du Bureau d'agglomération en date du 22 mars 2022 relative à l'adoption des ratios d'avancement de grade pour 2022 ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 03 février 2022 ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De valider les créations et suppressions de postes permanents à temps complet et non complet tels qu'énoncés ci-dessus, au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

